

Handicap

Choix du prestataire

- 1- L'équipe GÉNÉRICE vous invite à étudier les profils des prestataires proposés afin de choisir l'organisme qui accompagnera votre projet.
- 2- Votre choix effectué, vous communiquez le nom du prestataire retenu à l'équipe GÉNÉRICE par mail : fdubuisson@formapap.com.
- 3- L'équipe GÉNÉRICE valide avec le prestataire les modalités de la démarche.
- 4- Le prestataire reprend contact avec vous pour finaliser la convention de prestation et initier le ou les accompagnement(s).

Suivi des accompagnements

- 1- Votre entreprise et le prestataire signent une convention afin de formaliser ce partenariat. (Formulaire validé au regard de la convention cadre signée entre Formapap et le prestataire).
- 2- Le prestataire se déplace* dans votre entreprise pour animer les séances d'accompagnement.
- 3- FORMAPAP règle les factures adressées par le prestataire relatives aux accompagnements** grâce aux financements de l'Agefiph. (Au regard des justificatifs envoyés par l'intervenant)

* Selon les cas, en accord avec l'entreprise et le salarié, le prestataire peut également recevoir la personne accompagnée dans ses locaux.

** Hors frais supplémentaires négociés avec l'entreprise. Ceux-ci feront l'objet d'une facture distincte réglée directement par l'entreprise.

Modalités d'intervention des prestataires

Durée : 8 à 24 heures par salarié

Lieux d'intervention : sur le lieu de travail du salarié et / ou, en accord avec l'entreprise, dans les locaux du prestataire retenu

Financement des prestations

Les accompagnements, assurés par des organismes partenaires de FORMAPAP, sont pris en charge à 100% par l'Agefiph dans la limite du plafond défini pour cette action, soit 4 500 euros HT par salarié.

Pour la plupart des prestataires, ce montant permet de couvrir l'ensemble des frais : animation, frais de déplacement de l'intervenant, reporting. Dans certains cas (ex. : frais de déplacement importants notamment), une partie des coûts pourra rester à la charge de l'entreprise.

A noter :

Ces actions ne sont pas considérées comme des formations.

FORMAPAP les prend en charge au titre d'actions de suivi. Elles ne peuvent donc donner lieu à une prise en charge au titre du plan de formation ou de la professionnalisation tant sur les frais de salaires que sur les frais annexes.

Accompagnement personnalisé pour l'insertion, le maintien et l'évolution dans l'emploi des personnes handicapées

*Un conducteur de rotative est formé à la pré presse...
Une contremaître évolue sur un poste d'assistante commerciale...
Un sécheur se reconvertit sur un poste de laborantin...*

FORMAPAP vous propose des prestataires spécialisés pour accompagner les salarié(e)s, en situation de handicap, dans leurs transitions professionnelles.

Pour plus de renseignements, contactez-nous :

Fanny DUBUISSON, Conseillère Projets

Tél. : 03 83 95 65 39

Mail : fdubuisson@formapap.com



L'accompagnement dans le cadre d'une transition professionnelle est avant tout **une action de prévention**

Analyse de potentiel
Repositionnement professionnel
Insertion dans un nouvel environnement professionnel
Bilan professionnel
...

Accompagner une transition professionnelle **Jean-Pierre, conducteur de machine évoluant sur un poste d'employé logistique**

Soutenir un opérateur dans sa mobilité interne

- ✓ Construire une nouvelle identité professionnelle
- ✓ Se mobiliser sur un nouveau projet professionnel

Engager une réorientation professionnelle

Serge, conducteur de rotative formé à la pré-presse

Permettre au salarié d'entamer une reconversion professionnelle

- ✓ Faire le point sur les besoins en formation et les éventuels freins (organisationnels, techniques, psychologiques, ...)
- ✓ Identifier ses atouts pour envisager une nouvelle opportunité professionnelle

Faire un bilan de carrière pour envisager de nouvelles opportunités

Florence, conductrice de plieuse colleuse en 3X8 depuis 22 ans

Aider la salariée à concevoir un nouveau projet professionnel

- ✓ Faire un bilan de ses compétences transférables
- ✓ Se remobiliser pour une seconde partie de carrière

L'accompagnement permet d'élargir le champ de vision afin d'anticiper des risques cachés.

Un accompagnement est synonyme de performance et d'économie de temps et d'argent.

Prescrire ou se faire prescrire un accompagnement, c'est aussi se donner les moyens de gérer le risque émotionnel qu'un changement de contexte peut révéler.